

CHARTRE ENVIRONNEMENT

« Entreprise de Bâtiment »

Conscient (e) de son propre impact sur l'environnement et soucieux(se) de mettre en pratique les principes du développement durable,

Raison sociale :

Adresse :

.....

.....

Représentée par :

Nom :

Prénom :

Fonction :

S'engage :

- à privilégier, par le conseil et la prescription, les matériaux, équipements ou techniques de construction les plus respectueux de l'environnement et conformes au principe de développement durable ;
- à développer et maintenir, avec le concours des salariés, une attitude professionnelle responsable vis-à-vis de l'environnement ;
- à réduire par tous moyens appropriés les nuisances dues aux chantiers ainsi que les risques de pollutions accidentelles liés à l'activité de l'entreprise ;
- à réduire, autant qu'il sera possible, notamment par une bonne gestion des approvisionnements et de la mise en œuvre, la quantité de déchets générés par l'activité de l'entreprise ;
- à trier soigneusement les déchets de chantier pour en séparer notamment les fractions dangereuses, recyclables ou valorisables ;
- à favoriser le réemploi des matériaux dit « de seconde génération » dans l'activité de l'entreprise ;
- à respecter les lois et règlements en vigueur concernant l'élimination des déchets.

à, le

Signature du demandeur :
(bon pour engagement)